



**Formation médicale continue
et recertification**

Dr Frédérique LE BRETON
frederique.lebreton@cm2o.fr

Septembre 2023

Centre médical du périnée. Paris
13 rue des prêtres Saint Germain l'Auxerrois 75001. Paris



1

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Ordonnance n° 2021-981 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique
des professionnels de santé

**Certification périodique
des professionnels de santé**

Obligatoire pour professionnels de santé
(ordonnance du 19 juillet 2021)
Mise en œuvre depuis 2023
(Art. L. 4022-1)

Programme individuel de formation

Objectifs

- Maintien des compétences;
- Qualité des pratiques professionnelles;
- Actualisation et le niveau des connaissances.

2

Ce que disent les textes..

1996
Obligation de
FMC

- Financement par l'AM + indemnités

2004
Obligation
d'EPP

- Organismes Agréés

2009
Loi HPST
DPC = EPP + FMC

- Tous les médecins
- Obligation annuelle

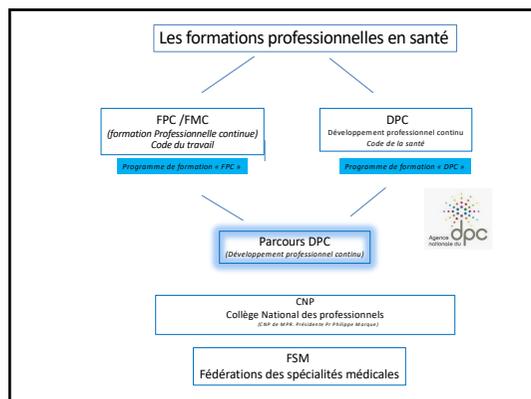
Décret n° 2016-942 du 8/07/2016
Organisation du DPC des professionnels de santé

Rapport Pr Serge Uzan 2018
« Exercer une médecine de qualité grâce à des connaissances et des compétences entretenues ».

Ordonnance du 19 Juillet 2021
Certification périodique des professionnels de santé

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Ordonnance n° 2021-981 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique
des professionnels de santé

3



4



- **Chaque CNP définit le parcours professionnel DPC** de la spécialité qui intègre différents types d'actions :
 - des « actions de DPC » (ANDPC)
- Actions libres contribuant au maintien des compétences
 - congrès,
 - formation FMC,
 - EPP, action dans servic (RMM, bibliographie, staff...)




5

PARCOURS DPC TRIENNAL

Parcours triennal de DPC du CNP

Formation

- Congrès, DU
- E-learning
- Action DPC

Analyse des pratiques

- EPP
- Action DPC
- Staff pluridisciplinaire...

Gestion des risques

- RMM



Parcours triennal de DPC du médecin :
Au moins **2 actions** au choix dont au moins une action de DPC

Les actions de DPC correspondent aux actions s'inscrivant dans le cadre des orientations prioritaires de DPC. (défini par CNP de chaque spécialité)

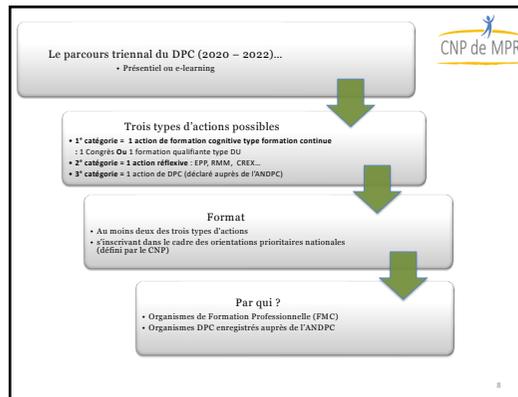
6

Libre choix des actions
 Pour les médecins hospitaliers et salariés, le choix s'effectue en lien avec l'employeur

Pour chaque spécialité
 Les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) propose un parcours de DPC permettant de valider l'obligation.

Suivi...
 L'ensemble des actions retracées dans un document unique (*plateforme numérique*)

7



8

CNP DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

PRÉREQUIS VALIDATION

Sur 3 ans = 2 actions dans 2 des 3 catégories avec au moins 1 action
 DPC soit 1 action DPC et 1 action soit cognitive, soit réflexive
 1^{er} catégorie = 1 action de formation cognitive type formation continue
 2^e catégorie = 1 action réflexive
 3^e catégorie = 1 action de DPC avec « e-learning » dans la liste des orientations prioritaires

FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS ÉTHIQUES
Formations diplômantes : congrès, séminaires, ateliers (label DPC) Formations à distance : e-learning, supports écrits Au sein d'un établissement (label DPC) Formations orientatrices : ateliers, ouverts, ateliers Activités d'accompagnement dans la préparation d'actions Ateliers d'initiation/renforcement/compétences (FMC) FMC type Boucliers (label DPC) Ateliers de mise à jour thématiques, événements (niveau label DPC)	Audit clinique, Concertation Revue de pertinence Participation régulière à une RCP Activité de publication orale et écrite, revues	Participation régulière aux réunions de CRSA - de concertation de la santé Participation régulière à l'élaboration de protocoles de soins (label DPC) Participation à un comité de vigilance (label DPC) Participation à une action organisée par l'ANDPC dans l'OP	Participation à un programme intégré proposé par l'ANDPC (label DPC) Participation à une action organisée par l'ANDPC dans l'OP	Participation à des ateliers de réflexion, de gestion d'un cas complexe ou de gestion d'un cas difficile (label DPC) Participation à des ateliers de réflexion de formation de pairs ou de ateliers de simulation (label DPC)

Exercice codévisé et protocolisé d'un équipe pluriprofessionnelle de soins en ambulatoire
 Ateliers de pairs
 RCP
 Régistre ou observatoire (qualité/risque)
 Simulation de situations
 Participations régulières aux ateliers de RMM

Accréditation des médecins et des équipes médicales
 Ateliers de réflexion de gestion d'un cas complexe ou de gestion d'un cas difficile (label DPC)
 Ateliers de simulation en santé

9

Parcours DPC

Portefeuille d'action de formation

Type de formation	Exemples
Formations diplômantes	DU, DIU, Master, etc
Formations présentielles	Congrès, Séminaires, EPU, Ateliers - Séances de lames - Séances de simulation
Formations individuelles	Revue, ouvrages, bibliographie Formation en ligne (e-FMC)
Situations formatrices	Formateur (FMC) Recherche clinique, publications Expertises

10

Parcours DPC

Portefeuille d'actions d'évaluation/analyse des pratiques

Analyse de cas (dossiers ou documents)	Revue de mortalité et morbidité Staff-EPP Groupes de pairs Groupes d'analyse de pratiques
Analyse d'événements indésirables	Accréditation (spécialités à risque) Revue des non conformités Comité de Retour d'Expérience
Etudes de pratiques	Audit clinique Revue de pertinence
Prise en charge protocolisée	Chemin clinique Réunion de Concertation Pluridisciplinaire Réseaux de santé
Suivi d'indicateurs	Registres cliniques

11

Parcours DPC

Actions de formation DPC



Rechercher une action de DPC

12

Offres d' ACTIONS DPC



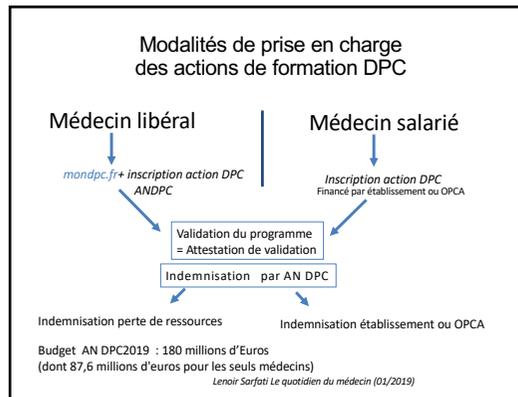
- Présentiel
- Non présentiel
- Mixte

- **Approfondissement des connaissances**
- **Analyse des pratiques**
- Gestion des risques,

Présentiel : Minimum 3h pour indemnisation
 Non présentiel : Minimum 1h pour indemnisation

Une session =Thématique pédagogique unique

13



14

Pour la participation à une action de formation continue :

Durée de l'action	Exclusivement présentielle			Exclusivement non présentielle		
	Montant maximum GAG (heures prises en charge par l'Agence)	les frais pédagogiques régies à l'OCPC par l'Agence	l'indemnisation* réglée au médecin par l'Agence	Montant maximum GAG (heures prises en charge par l'Agence)	les frais pédagogiques régies à l'OCPC par l'Agence	l'indemnisation* réglée au médecin par l'Agence
De 1h à $3h$	non pris en charge	non pris en charge	non pris en charge			
De 3h à $7h$	92,50 €	47,50 €	45,00 €	117,50 €	95,00 €	22,50 €
A partir de 7h	140,00 €	95,00 €	45,00 €			

* Pour les heures présentesielles : au moins l'une des séances est de 3h consécutives

Durée de l'action	Mixte (comportant du présentiel et du non présentiel)			Mixte (comportant du présentiel et du non présentiel)		
	Montant maximum GAG (heures prises en charge par l'Agence)	les frais pédagogiques régies à l'OCPC par l'Agence	l'indemnisation* réglée au médecin par l'Agence	Montant maximum GAG (heures prises en charge par l'Agence)	les frais pédagogiques régies à l'OCPC par l'Agence	l'indemnisation* réglée au médecin par l'Agence
De 1h à $3h$	non pris en charge	non pris en charge	non pris en charge			
De 3h à $7h$	140,00 €	95,00 €	45,00 €	117,50 €	95,00 €	22,50 €

* Pour les heures présentesielles : au moins l'une des séances est de 3h consécutives

15

Quid du DPC en MPR?



2013 création de MPR ODPC

- Association Loi 1901 MPR ODPC
- Organiser actions DPC dans le domaine de la MPR

Médecins MPR et non MPR

Autres professionnels de santé

Formation E learning. = Validez votre DPC - Traitements non pharmacologiques dans la gonarthrose
 Pr Christelle Nguyen
 Durée du programme 7h
 Ouverture 1er septembre 2023.
 Pour vous inscrire : cliquez ici

16

- Quelle traçabilité pour ses actions de formation?

Espace numérique
http://parcourspro.online/cnp_fsm

Attestation de conformité





17

Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé



Certification périodique des professionnels

- **professions concernées** : médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de pharmacien, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de diététicien-podologue
- **4 axes**
 - actualisation des connaissances et des compétences (parcours DPC)
 - amélioration de la qualité des pratiques professionnelles (parcours DPC)
 - amélioration de la relation avec le patient ;
 - prise en compte de la santé individuelle du praticien.
- Chaque CNP élabore les référentiels de certification
- Médecin inscrit CNOM à partir de Janvier 2023 : **Périodicité de 6 ans**
- Médecin inscrit CNOM avant janvier 2023 : Périodicité de 9 ans (puis 6 ans)

18

Quelles obligations de formation ?

Parcours de certification
= Actions et formations à réaliser
(élaboré par chaque CNP)

- tous les 9 ans pour les professionnels déjà actifs,
- tous les 6 ans pour ceux qui commenceront à exercer après le 1er janvier 2023.

19

Conclusion

La formation, c'est pour la vie !



Encore des questions qui fâchent...

CNP de MPR

Contrôle?
Sanction?



Conseil national de l'Ordre des médecins

20

Conclusion

- Recertification = Obligation de formation tout au long de la vie professionnelle
- Selon orientations du CNP de chaque spécialité.



CNP de MPR

Merci pour votre attention

21